

Paris, le 4 janvier 2007

12-14 rue Charles Fourier
75013 PARIS
tel 01 48 05 47 88
fax 01 47 00 16 05
mail : syndicat.magistrature@wanadoo.fr
site : www.syndicat-magistrature.org

Observations devant la commission des lois du Sénat sur les textes "procédure pénale" et "responsabilité, recrutement et formation des magistrats",

Introduction générale

Le Syndicat de la magistrature, lors de son audition par la commission d'enquête parlementaire sur l'affaire d'Outreau, a décliné 40 propositions visant à réformer en profondeur le système judiciaire. Il ne peut que déplorer le fait que les textes récemment adoptés par l'Assemblée nationale fassent de ce grand débat national un rendez-vous manqué, en raison de leur timidité sur les questions cruciales, de certaines dispositions dangereuses, et d'une méthode de gouvernement contestable.

Une réforme qui ne répond aux enjeux majeurs révélés par l'affaire d'Outreau:

Le Syndicat de la magistrature regrette les reculs gouvernementaux ou de la majorité parlementaire, avec l'abandon de la réforme du Conseil supérieur de la magistrature, point nodal de toute réforme ambitieuse de la justice.

Le syndicat de la magistrature regrette la timidité de la réforme "procédure pénale" qui ne permet pas de limiter vraiment le recours à la détention provisoire, enjeu majeur de l'affaire d'Outreau, et ne renforce pas le caractère contradictoire de notre procédure, et ce, dès la garde à vue, moment crucial comme les débats devant la commission d'enquête parlementaire sur l'affaire d'Outreau l'ont montré. Même les points qui nous paraissent positifs, comme l'organisation d'une audience publique devant la Chambre de l'instruction à l'issue d'un délai de trois mois de détention provisoire est affaiblie par son caractère non-obligatoire.

Concernant le volet "responsabilité", la volonté punitive à l'égard des magistrats a ponctué les débats parlementaires. Le Syndicat de la

magistrature sera très vigilant à ce que la mise en oeuvre de la responsabilité personnelle disciplinaire des magistrats, avec de faibles garanties ne remplace pas la nécessaire réforme globale du système judiciaire. Concernant les pouvoirs accordés au Médiateur de la République de recueillir les plaintes du justiciables sur saisine d'un parlementaire, le Syndicat de la magistrature rappelle qu'il n'est pas opposé sur le principe à un tel dispositif, mais ne se satisfait pas de la procédure envisagée, sorte d'"usine à gaz" et souhaite que des garde-fous soient mis en place pour garantir la séparation des pouvoirs et éviter tout risque de destabilisation orchestrée d'un magistrat par un parlementaire. Le fait que seul le "comportement" des magistrats soit visé, à l'exclusion de celui des auxiliaires de justice pose aussi question.

Des dispositions dangereuses:

- L'obligation de mobilité de deux ans pour accéder aux postes hors hiérarchie recèle plusieurs dangers que nous développons dans nos observations sur le projet de loi organique.

- La tentative par certains députés de modifier le serment des magistrats, pour en faire, sans concertation préalable, un catalogue d'obligations et de lui donner une force particulière en assimilant tout manquement à une obligation à une faute disciplinaire rencontre notre opposition résolue.

- Les débats devant l'Assemblée nationale ont aussi révélé l'intention de certains responsables politiques de supprimer le juge des libertés et de la détention en s'appuyant sur l'élargissement de la cosaisine des juges d'instruction, d'ailleurs très imparfaite dans le projet de loi. Le Syndicat de la magistrature rappelle qu'il s'opposera à toute réforme visant à concentrer à nouveau dans les mêmes mains la direction d'enquête et les décisions concernant la détention. Le SM demande au contraire un renforcement de la fonction de JLD qui doit devenir une fonction spécialisée à part entière.

Une méthode de gouvernement contestable:

Les projets de loi se sont très peu inspirés des travaux de la commission d'enquête parlementaire, qui étaient déjà loin de satisfaire aux revendications du Syndicat de la magistrature. Les réunions de concertation, une fois terminés les débats devant la commission d'enquête ont été pour ainsi dire inexistantes.

Tout se passe comme si le débat national ayant suivi l'affaire d'Outreau avait été une parenthèse que le gouvernement avait hâte de refermer, comme le prouve le recours très contestable à la procédure d'urgence. Le Syndicat de la magistrature appelle de ses voeux une réforme d'ampleur du système judiciaire, qui ne peut qu'être précédée d'une évaluation sérieuse de l'existant, et de la poursuite du débat initié après l'affaire d'Outreau.

